



Communiqué de presse
12 décembre 2025

FLYING WHALES : un arrêté préfectoral « qui nous fait entrer dans l'ère du transport durable de marchandises lourdes »

Alain Rousset, président de la Région Nouvelle-Aquitaine, **Eric Happert**, président de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, et **Vincent Guibout**, CEO de FLYING WHALES, se félicitent de la publication de l'arrêté préfectoral portant sur le site de Laruscade.

Vincent Guibout, CEO de FLYING WHALES

« *FLYING WHALES ne peut que se réjouir de la publication de l'arrêté préfectoral portant sur le site de Laruscade.*

Cette décision marque l'aboutissement de plus de quatre années de travail collectif mené avec la Communauté de communes Latitude Nord Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine, les services de l'Etat et l'ensemble de nos partenaires.

L'arrêté préfectoral s'inscrit dans la continuité de l'avis des commissaires enquêteurs, rendu à l'issue de l'enquête publique, qui reconnaît le projet comme d'intérêt général majeur pour ses retombées économiques, ses mesures environnementales jugées suffisantes et rigoureuses et son impact sur l'économie locale.

Après une phase de conception réussie, nous abordons sereinement un tournant décisif en amorçant la phase industrielle attendue par de nombreux clients. Il s'agit d'une véritable consécration de notre solution de transport décarbonée et de notre rôle clé vers la réindustrialisation. »

Alain Rousset, président de la Région Nouvelle-Aquitaine

« *FLYING WHALES est un projet de rupture technologique et d'envergure internationale qui nous fait entrer dans l'ère du transport durable de marchandises lourdes. L'arrêté préfectoral est un pas important vers la construction de cette usine atypique à Laruscade, qui va y créer 300 emplois directs.*

Cette autorisation vient récompenser la qualité du travail mené depuis 2019 entre la Communauté de communes Latitude Nord Gironde, l'industriel FLYING WHALES, la Région et l'Etat pour identifier le site le moins sensible sur le plan de la biodiversité, de l'impact environnemental et anticiper les mesures compensatoires les plus efficientes. »

Eric Happert, président de la Communauté de communes Latitude Nord Gironde (CCLNG)

« *La CCLNG se réjouit de la signature de l'AP par le Préfet, c'est la concrétisation de plusieurs années de travail partenarial pour autoriser le projet conformément au code de l'environnement. Après les rapports favorables de la commission d'enquête rendus le 11 septembre dernier, l'Etat valide, à travers cette autorisation, le travail conséquent engagé pour satisfaire aux exigences environnementales. Très prochainement, les autorisations au titre du code de l'urbanisme seront délivrées et les premiers travaux pourront être engagés en 2026. »*

Contacts presse :

Région Nouvelle-Aquitaine : Rachid Belhadj 05 57 57 02 75 / presse@nouvelle-aquitaine.fr
Communauté de Communes Latitude Nord Gironde : Aurélie Castelnau 06 09 06 13 09 / communication@latitude-nord-gironde.fr
FLYING WHALES : Chloé Chazot 06 34 25 48 50 / chloe.chazot@flying-whales.com